

Que renferme L'assurance crédit commercial

Grâce à près de 30 ans d'expérience de souscription d'assurance crédit commercial, AIG offre un savoir-faire de souscription local et des capacités de service aux titulaires de polices pratiquement partout où votre entreprise exerce ses activités. Nous offrons une protection à limites non-résiliables, des outils de gestion du crédit et des services de recouvrement de créances qui peuvent s'adapter à vos besoins particuliers.

Les petites, moyennes et grandes entreprises qui vendent des biens ou des services à crédit courent de grands risques de défaut de paiement attribuables à l'insolvabilité du client, à la carence de paiement prolongée et aux risques politiques susceptibles d'empêcher l'acheteur de s'acquitter de ses obligations en matière de paiement. AIG s'est engagée à vous aider à protéger votre entreprise contre les sinistres de comptes clients, ce qui vous permet de gérer votre entreprise en toute confiance.

Comment l'assurance
crédit commercial aide les
entreprises à se protéger
contre les sinistres de
comptes clients



De concert avec vous, nous nous employons à vous permettre de naviguer avec succès dans l'environnement des risques sans cesse plus complexes du monde d'aujourd'hui.

L'assurance crédit commercial : au-delà des frontières



Dans le cadre d'un programme-cadre contrôlé (PCC), l'assurance globale des comptes clients prévoit l'établissement de polices locales pour les filiales étrangères afin que votre portefeuille mondial de comptes clients bénéficie d'une protection intégrée contre l'insolvabilité, la carence de paiement prolongée et les risques liés au virement de devises. Les clients peuvent demander des limites de crédit, examiner la protection d'assurance et accéder à des données macroéconomiques par l'entremise de notre système de gestion des limites d'assurance globales en ligne, et ce, partout et en tout temps.

Souplesse et responsabilisation



Les souscripteurs d'assurance crédit commercial d'AIG offrent des structures de programme souples aux clients, ce qui leur confère un haut niveau d'autonomie au moment d'accorder des modalités de crédit aux clients. Nous concevons un programme de protection personnalisé pour les clients, en tenant compte de leurs besoins commerciaux particuliers, ce qui leur permet de gérer leurs activités en toute confiance.

Au service de nos clients



Nous savons que les besoins commerciaux de nos clients évoluent constamment. Nous intervenons rapidement pour ajouter ou augmenter les limites de leurs polices pendant que celles-ci sont en vigueur. Nos souscripteurs dédiés sont directement responsables de répondre à ces demandes, et notre nouveau système mondial en ligne permet d'accéder aux souscripteurs 24/7 pour souscrire de nouvelles garanties.

Service des sinistres dédié



Notre service des sinistres fait figure de chef de file dans le domaine et s'est engagé à atténuer les risques, à réduire les pertes et à protéger les entreprises contre les perturbations importantes. Qu'un sinistre soit attribuable au défaut de paiement d'un acheteur unique ou à une crise du marché, nos titulaires de polices bénéficient d'une intervention rapide. Nos experts sinistres spécialisés locaux s'assurent que les directives de traitement de la réclamation sont conformes aux protocoles du marché aux fins de l'obtention des meilleurs résultats en matière de réclamation.

Assurance crédit pour banques et institutions financières



Les institutions financières qui offrent des services de crédit commercial sont très exposées aux risques de défaut de paiement attribuable à l'insolvabilité ou à la carence de paiement prolongée. Une gamme complète d'options d'assurance crédit est offerte aux institutions financières qui exercent des activités de financement commercial sans recours de comptes clients nationaux ou internationaux.

Protection sans franchise accompagnée de limites d'assurance crédit non résiliables



Conçue pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel se chiffre entre 10 M\$ et 30 M\$, la garantie A/R Secure prévoit des limites d'assurance crédit non résiliables et un processus de réclamation simplifié. La garantie peut facilement être greffée à votre programme d'assurance des comptes clients actuel.

L'assurance crédit commercial offre la protection nécessaire aux clients pour protéger leur chaîne d'approvisionnement financière contre les défauts de paiement d'entreprises.



Choisir **AIG**

Nous offrons de l'assurance crédit commercial non résiliable et les limites que nous approuvons ne peuvent être réduites ou résiliées.

AIG offre de l'assurance
crédit commercial depuis
près de

30
ans

au Canada



En 2015, nommé meilleur
souscripteur d'assurance crédit
commercial par la revue GTR
Magazine pour la septième
année consécutive

Un réseau mondial qui s'étend dans

200



pays et juridictions

Comprend les assureurs affiliés à AIG
et les assureurs de tierce partie
partenaires du réseau

Depuis le lancement de
notre unité d'assurance
crédit commercial,
nous avons réglé

plus de
15,000
réclamations

liées à des sinistres
survenus dans de
nombreuses industries
à l'échelle planétaire.

Les 10 meilleures raisons de
souscrire de l'assurance crédit
commercial

1. Protège contre les risques de défaut de paiement par les clients sur des ventes à crédit.
2. Permet d'accroître les ventes aux nouveaux clients et aux clients existants.
3. Atténue les risques liés à la concentration lorsqu'une grande partie des ventes de l'entreprise provient de seulement quelques clients.
4. Facilite l'obtention d'un financement bancaire avantageux.
5. Aide à percer de nouveaux marchés étrangers dans le but d'accroître les ventes d'exportations.
6. Offre un soutien en matière de gestion des comptes débiteurs de l'entreprise et aide à valider les protocoles de crédit.
7. Offre une limite de crédit assurée au client et surveille le rendement du portefeuille pendant la durée de la police.
8. Pourrait permettre à votre entreprise de réduire ses réserves pour mauvaises créances.
9. Offre une solution aux administrateurs et aux dirigeants en proposant une contre-expertise des décisions en matière de limite de crédit d'un client et en surveillant le portefeuille du client.
10. Offre des services d'agence de recouvrement abordables.

L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondé en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les activités fondamentales d'AIG comprennent l'assurance commerciale, l'assurance consommateur et autres activités. L'assurance commerciale est composée de deux modules – l'assurance responsabilité civile et les produits financiers, ainsi que l'assurance des biens et les risques spéciaux. L'assurance consommateur est composée de quatre modules – les régimes de retraite individuels, les régimes de retraite collectifs, l'assurance vie et l'assurance des particuliers. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com et www.aig.com/strategyupdate | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.